

Avis au nouveau locataireAvis original Avis modifié Si l'avis n'est pas rempli et remis au locataire conformément à la *Loi sur la location à usage d'habitation*, l'augmentation de loyer peut être nulle.**A. Renseignements sur le locataire**

Nom du locataire : _____
 Numéro de l'unité : _____ Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 Date d'emménagement : _____ Type d'unité (y compris le nombre de chambres) : _____

B. Renseignements sur l'ensemble résidentiel

Année de construction : _____ L'ensemble résidentiel est-il enregistré à titre de condominium? _____

Si l'ensemble est un parc de maisons mobiles, indiquez le nombre total d'unités locatives _____

Nombre d'unités locatives de l'ensemble résidentiel (sauf s'il s'agit d'un parc de maisons mobiles) :

<input type="text"/>	Studio	<input type="text"/>	1 chambre	<input type="text"/>	2 chambres
<input type="text"/>	3 chambres	<input type="text"/>	Autre	<input type="text"/>	Total

C. Services et installations inclus dans le loyer de base

Chauffage Eau Électricité Espaces de rangement Câblodistribution/Télévision par satellite Buanderie
 Stationnement Appareils ménagers Meubles Piscine Sauna Climatisation : centrale murale
 Autre (précisez) : _____

D. Antécédent de location

*(Veuillez remplir cette colonne si le locateur a déterminé la date et le montant de la prochaine augmentation de loyer.)

	Loyer précédent	Loyer actuel (date de prise d'effet) _____ 20__	*Loyer proposé (date de prise d'effet) _____ 20__
Loyer de base	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Stationnement - intérieur	\$ _____	\$ _____	\$ _____
- extérieur	\$ _____	\$ _____	\$ _____
- couvert	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Autre (précisez) _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Loyer payable	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Moins la **remise de loyer (s'il y a lieu) — voir ci-dessous et la section E	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Montant actuel payable par le locataire	\$ _____	\$ _____	\$ _____

Si l'ensemble résidentiel compte au plus trois unités locatives et si une remise de loyer est offerte, veuillez communiquer avec la Direction de la location à usage d'habitation afin d'obtenir des renseignements importants au sujet du montant de la remise.

Si le loyer actuel a été augmenté en vertu de l'article 132 de la *Loi sur la location à usage d'habitation* afin qu'il corresponde au loyer moyen exigé pour des unités locatives semblables de l'ensemble résidentiel, indiquez le loyer moyen : _____ \$. Si le loyer actuel a été augmenté en vertu de l'article 132.1 de la *Loi* en raison de l'ajout de meubles dans l'unité locative, indiquez le montant ajouté au loyer relativement aux meubles : _____ \$.**Note au locataire :** Si le loyer a été augmenté en vertu de l'article 132 ou 132.1 de la *Loi*, vous pouvez demander à la Direction de la location à usage d'habitation de réviser l'augmentation. À cette fin, veuillez faire parvenir une lettre à la Direction dans les 30 jours suivant la réception du présent avis.Si l'unité est soustraite à l'application d'une partie quelconque de la *Loi sur la location à usage d'habitation*, indiquez les motifs : _____**E. **Remise de loyer** (Remplissez la présente section si le locataire a droit à une remise de loyer et si la colonne « Loyer proposé » de la section D a été remplie.)

- La remise est la même que celle de l'année dernière ou est augmentée de _____ \$.
- La remise est réduite de _____ \$.
- La remise est supprimée.
- Le loyer proposé fait l'objet d'une demande à la Direction de la location à usage d'habitation afin que soit approuvée une augmentation de loyer supérieure à l'augmentation maximale permise. La remise peut être réduite ou supprimée en fonction de la décision définitive rendue à l'égard de la demande du locateur. Le montant exigible ne peut en aucun cas excéder _____ \$.

Note : Le locateur n'est pas tenu d'offrir une remise de loyer; cependant, toute remise qui est accordée doit être prévue dans une convention écrite. La réduction ou la suppression d'une remise de loyer n'est pas considérée comme une augmentation de loyer sous le régime de la *Loi sur la location à usage d'habitation*. Si une convention prévoyant une remise est d'une durée déterminée, le locateur ne peut réduire ni supprimer une remise inconditionnelle au cours de la durée de la convention. Si la remise est assujettie à une condition, p. ex. payer le loyer à temps, le locateur peut la retirer sans préavis si le locataire ne remplit pas la condition.**F. Attestation**

Nom du locateur ou de son représentant : _____

Adresse aux fins de signification : _____

J'atteste que la présente déclaration est exacte.

Signature du locateur ou de son représentant_____
Date

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Dans les **14 jours** qui suivent la remise du présent avis au locataire, une copie doit être envoyée à l'adresse suivante :
 Direction de la location à usage d'habitation, 254, rue Edmonton, bureau 302, Winnipeg (Manitoba) R3C 3Y4

Le fait que la Direction de la location à usage d'habitation reçoive le présent avis ne signifie pas nécessairement que l'augmentation de loyer est approuvée. Cette augmentation est susceptible de révision par la Direction.

AVIS — COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels qui figurent dans la présente formule sont nécessaires pour l'application de la *Loi sur la location à usage d'habitation*. Ils sont protégés par les dispositions relatives à la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et ne peuvent être utilisés et communiqués qu'en conformité avec cette loi. Si vous avez des questions au sujet de leur collecte et de leur utilisation, veuillez vous adresser à la Direction de la location à usage d'habitation au numéro 204 945-2476 ou au numéro sans frais 1 800 782-8403.

Avis au locataire : Si vous êtes locataire au Manitoba, il se peut que vous soyez admissible au Programme d'aide au loyer. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce programme, veuillez communiquer avec les Services provinciaux, soit par téléphone au numéro 204 945-2197 ou au numéro sans frais 1 877 587-6224, soit par courriel à l'adresse provservic@gov.mb.ca.